

# PRESTATIONS DE SOINS DE SANTE HONORAIRES ET REMBOURSEMENTS au 1<sup>er</sup> janvier 2009

## Prestations de logopédie

Voici les types de séances pratiquées en **logopédie**, les honoraires et les remboursements de l'INAMI pour les logopèdes conventionnés. Pour des raisons pratiques, nous ne mentionnons pas toute la nomenclature ni les codes y afférents.

Pour obtenir le remboursement, le patient doit obtenir l'accord du médecin-conseil de sa mutualité et donc lui faire parvenir un formulaire de demande, la (les) prescription(s) du médecin et le bilan logopédique réalisé par un(e) logopède. Les accords d'intervention de la mutualité peuvent être donnés pour 12 mois maximum. La durée totale du remboursement du traitement est de 24 mois. Au-delà, il n'y a plus de remboursement. Il existe des exceptions à cette règle :

- ▶ Pour les personnes atteintes de troubles chroniques de la parole, consécutifs à des maladies évolutives (sclérose en plaque, maladie de Parkinson, maladie de Huntington...) et en cas de surdité : pas de limitation du remboursement dans le temps
- ▶ Pour les personnes atteintes d'aphasie : remboursement porté à 4 ans maximum, avec un maximum de 480 séances.
- ▶ Pour les enfants porteurs d'une fente labio-palatine : entre 0 et 2 ans, accord unique de 30 séances, et entre 3 et 19 ans, 8 accords d'un an de 75 séances.
- ▶ Pour les enfants dysphasiques : possibilité de prolonger au-delà des deux années pour autant que l'enfant ne suive pas l'enseignement spécial et ce, jusqu'à l'âge de 17 ans.
- ▶ Pour le traitement logopédique des troubles interceptifs dans le cadre d'un traitement orthodontique : limitation à 20 séances sur 12 mois.

En principe, les séances durent 30 minutes mais, pour certaines pathologies, il est possible d'effectuer des séances de 60 minutes (aphasie, bégaiement, dyslexie/dysorthographe/dyscalculie). Une limitation à une heure de traitement par semaine est fixée pour la dyslexie/dysorthographe/dyscalculie et le bégaiement.

| TYPE DE SEANCE                    | HONORAIRES | REMBOURSEMENTS |           |
|-----------------------------------|------------|----------------|-----------|
|                                   |            | AO             | BIM/OMNIO |
| Bilan initial                     | 28,11      | 21,09          | 25,30     |
| Bilan d'évolution                 | 40,16      | 30,12          | 36,15     |
| Séance individuelle de 30 minutes | 20,08      | 15,06          | 18,08     |
| Séance individuelle de 60 minutes | 40,16      | 30,12          | 36,15     |
| Séance collective (par patient)   | 10,33      | 7,75           | 9,30      |